

RESUME NON TECHNIQUE

L'avitaillement des aéronefs constitue un service essentiel pour l'exploitation aéroportuaire, son interruption étant susceptible d'entraîner des annulations importantes de vols commerciaux de passagers, pouvant aller jusqu'à une fermeture complète du trafic aérien.

Le dépôt d'avitaillement existant de l'aéroport d'Ajaccio est autorisé au titre de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement depuis 1961. Le dernier arrêté complémentaire date du 23 décembre 1974.

L'intention d'ESSO, exploitant actuel du dépôt, de cesser toute activité au 31/12/2010, ajoutée à l'obligation réglementaire de mise en conformité des cuves pour la même date, a incité la CCITACS à construire un nouveau dépôt en lieu et place de l'existant parallèlement aux démarches sur la recherche d'un nouvel exploitant.

Les modifications substantielles apportées aux installations actuelles nécessitent l'obtention d'une nouvelle autorisation d'exploiter de la part des services instructeurs.

L'emprise du futur dépôt comprend le dépôt d'avitaillement actuel, exploité par ESSO depuis 1961 et, destiné à être démantelé une fois la mise en service du nouveau dépôt effective, ainsi que l'emprise de l'ancien dépôt Total, dont la cessation d'activité a été notifiée en 2006, après démantèlement des installations de stockage et de distribution.

Le projet consiste à créer un nouveau dépôt d'avitaillement, conforme à la réglementation en vigueur, sur l'emprise des deux anciennes installations classées, comportant 4 cuves de carburant aviation (JET A1). Les produits stockés sont des produits pétroliers : combustibles pour les avions.

Le site est donc aujourd'hui soumis au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour les rubriques à :

Déclaration pour la rubrique 1432 : Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables;

Autorisation pour la rubrique 1434 : Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables.

L'étude de dangers a été réalisée conformément à la réglementation applicable et notamment selon l'arrêté du 29 septembre 2005.

Les produits mis en œuvre sont des liquides inflammables. Il en ressort essentiellement un risque de pollution du milieu naturel et d'incendie / explosion.

Etude de dangers – Dépôt de JET– Aéroport Napoléon BonaparteAjaccio

Une mise à jour de l'Analyse Préliminaire des Risques (APR) de 2008 menée sur les différentes installations préexistantes et une étude détaillée des scénarios critiques identifiés ont permis d'identifier les situations de dangers potentielles ainsi que leurs causes et leurs conséquences. L'évaluation des risques a également permis de recenser les moyens de prévention (permettant de limiter l'apparition des causes) et les moyens de protection (permettant de limiter les conséquences et donc la gravité de la situation dangereuse) mis en œuvre.

Les phénomènes dangereux retenus suite à cette évaluation des risques sont les suivants :

- Incendie à la station de pompage ;
- Explosion de la citerne d'un camion ;
- Incendie généralisé à l'ensemble du parc ;
- Incendie sur l'aire de dépotage ;
- Incendie de nappe suite à une fuite de canalisation.

La probabilité, la cinétique et les zones d'effets des phénomènes dangereux recensés sur l'ensemble du dépôt d'avitaillement sont synthétisés dans le tableau page suivante :

Etude de dangers – Dépôt de JET – Aéroport Napoléon Bonaparte Ajaccio

Phénomène Dangereux	Zone des effets létaux significatifs (m)	Zone des effets létaux (m)	Zone des effets irréversibles (m)	Eléments de sécurité	Gravité	Probabilité	Cinétique
1 Incendie de la pompe	10	12	14	Mise à la terre Interdiction de fumer Protection foudre Permis feu Entretien du site Contrôles internes Entretien périodique Présence personnel formé Arrêt d'urgence Moyen d'extinction du site Moyen d'extinction de l'aéroport Cuves enterrées et protégées Formation du personnel	Modéré	Très improbable	Rapide
2 Explosion de la citerne	12	16	31	Protection foudre Permis feu Entretien périodique Moyen d'extinction du site Moyen d'extinction de l'aéroport Formation du personnel	Modéré	Improbable	Rapide

Etude de dangers – Dépôt de JET – Aéroport Napoléon Bonaparte Ajaccio

Phénomène Dangereux	Zone des effets létaux significatifs (m)	Zone des effets létaux (m)	Zone des effets irréversibles (m)	Eléments de sécurité	Gravité	Probabilité	Cinétique
3 Incendie généralisé	30 20	35 30	45 35	Moyen d'extinction de l'aéroport Formation du personnel	Catastrophique	Extrêmement peu probable	Rapide
4 Incendie au dépotage ou au chargement	15 10	20 15	25 15	Mise à la terre Interdiction de fumer Protection foudre Permis feu Clotures Contrôle visuel Entretien préventif du site Entretien du la rétention Accrocheur n'autorisant le transfert que s'il est correctement fixé Contrôles internes Entretien périodique Présence personnel formé Arrêt d'urgence Moyen d'extinction du site Moyen d'extinction de l'aéroport Formation du personnel	Modéré	Très improbable	Rapide

Etude de dangers – Dépôt de JET – Aéroport Napoléon Bonaparte Ajaccio

Phénomène Dangereux	Zone des effets létaux significatifs (m)	Zone des effets létaux (m)	Zone des effets irréversibles (m)	Eléments de sécurité	Gravité	Probabilité	Cinétique
5 Incendie de nappe /fuite canalisation	20	20	15	Mise à la terre Interdiction de fumer Protection foudre Permis feu Entretien du site Clôtures Contrôles internes Entretien périodique Présence personnel formé Arrêt d'urgence Moyen d'extinction du site Moyen d'extinction de l'aéroport Cuves enterrées et protégées Formation du personnel	Modéré	Très improbable	Rapide

Synthèse des phénomènes dangereux et de leurs effets